

Luxemburger

für Wahrheit und Recht

Morgens Mittags Abends
-1° / 5°   

Mittwoch, den 19. Dezember 2012 - Jahrgang 164 - Nummer 296
WORT

Luxembourg encore pionnier

Les «family offices» au menu des députés

Luxembourg. Devenir un centre d'excellence dans le domaine du family office, c'est désormais l'ambition affichée par la place financière luxembourgeoise. Un projet de loi réglementant cette activité sera soumis au vote des députés aujourd'hui. Objectif: réserver la prestation de ces services à certaines catégories de professions réglementées.

Le métier s'apparente à celui d'un chef d'orchestre: ce professionnel suit et assiste une clientèle privée disposant d'une fortune familiale importante, en toute indépendance. «C'est en quelque sorte le rassemblement de toutes les professions qui intéressent un client fortuné: le banquier, le conseiller fiscal, le notaire, l'agent immobilier, l'assureur, l'expert comptable, etc... Le family office regroupe toutes ces tâches aux multiples facettes», explique Jean Fuchs, président de Fuchs & Associés Finance et président de la Lafo («Luxembourg Association of Family Offices»), association créée en 2010 et qui fédère ces professionnels au service des familles les plus fortunées.

Au Luxembourg, le métier de gestion de patrimoine de familles fortunées a connu un certain essor

ces dernières années. Une étude de Deloitte et de l'association Lafo montre qu'il existe au Luxembourg plus d'une cinquantaine de grands acteurs que l'on peut classer en différentes catégories: des banquiers qui exercent des activités de family office, des gérants de fortune, des single ou multi family officer, ainsi qu'un certain nombre d'experts qui se sont investis progressivement et quasi exclusivement dans ce genre d'organisation patrimoniale: parmi ceux-ci on retrouve des notaires, des avocats, des experts notables ou encore des réviseurs d'entreprise. Leurs clients ont un patrimoine d'au moins un million d'euros. Et l'immense majorité dépasse même les cinq millions d'euros.

Le projet de loi a notamment comme objectif de «répondre à un besoin du marché et de créer les conditions nécessaires à l'émergence au Luxembourg d'une nouvelle catégorie de professionnels». Son ambition est de «positionner le Luxembourg comme centre d'excellence» de l'activité de family office et de mettre en place la première réglementation de cette activité en Europe. (ndp)

WIRTSCHAFT

Page 74

Le projet de loi relatif à l'activité de «family office» soumis au vote des députés au

jourd'hui

L'avenir appartient aux family offices

Le Luxembourg veut se positionner comme centre d'excellence pour les professionnels au service

des grandes fortunes

PAR NADIA DI PILLO

Devenir l'une des capitales européennes des family offices, c'est désormais l'ambition affichée par la place financière luxembourgeoise. Un projet de loi réglementant cette activité sera soumis au vote des députés aujourd'hui. Objectif: réserver la prestation de ces services à certaines catégories de professions réglementées.

C'est un créneau encore peu connu du grand public, mais qui présage d'un grand avenir. Ce métier s'apparente à celui d'un chef d'orchestre: ce professionnel suit et assiste une clientèle privée disposant d'une fortune familiale importante, en toute indépendance. «C'est en quelque sorte le rassemblement de toutes les professions qui intéressent un client fortuné: le banquier, le conseiller fiscal, le notaire, l'agent immobilier, l'assureur, l'expert comptable, etc... Le family office regroupe toutes ces tâches aux multiples facettes», explique Jean Fuchs, président de Fuchs & Associés Finance et président de la Lafo (Luxembourg Association of Family Offices), association créée en 2010 et qui fédère ces professionnels au service des familles les plus fortunées.

Le ministre des Finances a donc décidé de légiférer ces activités dites de family office pour lesquelles il n'existait jusqu'à présent pas de véritable définition. Le projet de loi soumis au vote des députés définit désormais cette activité qui «consiste à fournir, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniale à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires».

Au Luxembourg, le métier de gestion de patrimoine de familles fortunées a connu un certain essor



La place financière luxembourgeoise a encore de belles cartes à jouer.

(PHOTO: GERRY HUBERTY)

ces dernières années. Une étude de marché publiée par Deloitte Luxembourg et l'association Lafo montre qu'il existe au Grand-Duché plus d'une cinquantaine de grands acteurs qui travaillent dans différentes structures: certaines sont dédiées à une seule famille, d'autres sont au service de plusieurs familles ou abritées dans des départements bien identifiés des banques. Le métier regroupe plusieurs catégories d'acteurs: des banquiers qui exercent des activités de family

office, des gérants de fortune, des single ou multi family officer, ainsi qu'un certain nombre d'experts qui se sont investis progressivement et quasi exclusivement dans ce genre d'organisation patrimoniale: on trouve parmi eux des notaires, des avocats, des experts notables ou encore des réviseurs d'entreprise. Leurs clients ont un patrimoine d'au moins un million d'euros. Et l'immense majorité dépasse même les cinq millions d'euros. Jusqu'à présent, le family office était une

activité plutôt confidentielle au Luxembourg et ne bénéficiait pas de réglementation spécifique. N'importe qui pouvait donc se proclamer family officer du jour au lendemain!

Cette réglementation est désormais mise en place: l'exposé des motifs du projet de loi souligne que «les exigences des clients fortunés vis-à-vis des professionnels du secteur financier en termes de transparence, de gouvernance et de conseils en relation avec la globa-

lité de leur patrimoine étant toujours plus grandes, il est apparu opportun pour une place financière comme le Luxembourg de réglementer l'activité des family offices et de réserver la prestation de ces services à certaines catégories de professionnels réglementés».

L'exposé des motifs précise également que le projet de loi ne vise pas les activités de family office prestées entre membres d'une seule famille, ainsi que celles prestées pour une seule personne physique ou une seule famille, «respectivement pour des entités patrimoniales appartenant à une seule personne physique ou à une seule famille».

Par ailleurs, seul un membre inscrit à l'une des professions réglementées suivantes est désormais autorisé à se prévaloir de l'appellation de family office: «les établissements de crédit, les conseillers en investissement, les gérants de fortunes, les PSF spécialisés comme family office ou comme domiciliaire de sociétés ou comme professionnel effectuant des services de constitution ou de gestion de sociétés ainsi que les avocats à la Cour».

Devenir un centre d'excellence

Le projet de loi a également comme objectif de «répondre à un besoin du marché et de créer les conditions nécessaires à l'émergence au Luxembourg d'une nouvelle catégorie de professionnels». Son ambition est de «positionner le Luxembourg comme centre d'excellence» de l'activité de family office et de mettre en place la première réglementation de cette activité en Europe. «Cette nouvelle catégorie de professionnels doit être comprise comme un maillon complémentaire et nécessaire à l'industrie du private banking au sens large», soulignent les auteurs du texte.

Le projet de loi permet finalement la convergence de trois intérêts: ceux du client fortuné qui cherche un service de qualité indépendant et des experts confirmés, ceux du professionnel qui a besoin de démontrer qu'il a une certaine respectabilité, et enfin ceux du Grand-Duché, qui a besoin d'un relais de croissance par rapport au private banking qui se réinvente. «La création des family offices est un complément tout à fait naturel de l'offre de services de private banking au Luxembourg», explique Stéphane Césari, Deloitte PSF Industry Leader, Partner et administrateur de la Lafo.

«Nous pensons que le family office a un très grand avenir au Luxembourg. D'ici quelques années, grâce à cette législation, nous pourrions attirer sur la Place des clients fortunés et d'autres family offices qui sont établis ailleurs en Europe», assure Jean Fuchs.

Enfin, dernier atout majeur: la transparence de la rémunération. Désormais, toute personne exerçant l'activité de family office devra communiquer par écrit à son client le détail de toutes les rémunérations qui sont perçues en relation avec le patrimoine de ce client. Cherchez bien, cela ne se voit dans aucun autre métier...



TROIS QUESTIONS A

Anne-George Kuzuhara est Senior Associate au sein du département Droit Bancaire chez Allen&Overy Luxembourg.

Pourquoi réglementer l'activité des Family Offices au Luxembourg?

Réglementer les Family Offices, c'est avant tout créer un label de qualité et une appellation protégée pour une activité du secteur financier jusque là non réglementée. C'est aussi établir un cadre réglementaire sûr pour une clientèle haut de gamme qui aspire de plus en plus à la sécurité et à la transparence. En faisant des Family Offices qui ne sont pas à ce jour réglementés, des professionnels spécialisés soumis à la loi sur le secteur financier de 1993 (la LSF), le Luxembourg offre l'assurance d'une profession qui s'exercera selon des règles de conduite strictes, en termes d'exigences

organisationnelles, de gouvernance interne, de règles prudentielles, d'honorabilité et d'expérience professionnelle des personnes qui fourniront ces services, mais également d'assises financières. Cette nouvelle réglementation fait d'ailleurs du Luxembourg un précurseur en la matière puisqu'une telle réglementation, sous cette forme et cette approche, n'existe pas au niveau mondial d'après la Commission des Finances et du Budget.

Quels sont les points négatifs du projet de loi?

Le projet de loi en l'état actuel soulève quelques incertitudes quant aux définitions utilisées, liées notamment à la difficulté

de cerner les contours d'une activité multi-facettes et d'appréhender la notion de «famille», comme l'a d'ailleurs justement relevé le Conseil d'Etat dans son avis. S'agissant des Family Offices non encore réglementés à ce jour, l'architecture du texte pose également quelques questions. En instituant dans la LSF une nouvelle catégorie de professionnels du secteur financier (PSF) spécialisés, à savoir les Family Offices, le projet de loi déclenche l'application de l'ensemble des règles de la LSF applicables à tous les PSF. Cela pourrait poser des difficultés d'interprétation et des incohérences entre les règles de la LSF et celles du projet de loi. Sur le fond, le projet de loi est clair et nous semble atteindre le but recherché.

Le Family Office sera-t-il un pôle de développement pour le Luxembourg?

Le Family Office offre un attrait supplémentaire dans la palette de services et produits que le

Luxembourg offre à une clientèle aisée et internationale, et va renforcer le positionnement du Luxembourg comme centre d'excellence pour le private banking. L'institution du Family Office vient à point nommé dans un monde financier complexe où le client peut se sentir seul et incapable d'appréhender toutes les ramifications fiscales, juridiques, successorales et administratives que la gestion d'un patrimoine important et internationalisé implique. Le client a besoin d'un conseiller neutre, indépendant et objectif par rapport aux institutions qui offrent les produits financiers, un trusted advisor compétent et avisé qui va garder une vue d'ensemble sur le patrimoine. Le Family Office est un complément à tout l'arsenal de produits financiers et de véhicules d'investissement qui existent déjà au Luxembourg et, à ce titre, pourrait offrir de nouvelles opportunités de croissance pour le Luxembourg, notamment à l'international.

Interview: Nadia Di Pillo